



AVIS DE PROMULGATION Règlement 597-16

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 juillet 2016, le règlement suivant :

↳ **Règlement 597-16** *Règlement créant une réserve financière pour les fins de développement du territoire en matière industrielle*

Le Règlement 597-16 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter lors d'une journée d'enregistrement tenue le jeudi 7 juillet 2016 et il est réputé approuvé.

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 12 juillet 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA